

## LA DGFIP INAUGURE LE TABLEAU D'AVANCEMENT

### A DIMENSION VARIABLE

Après plusieurs reports, la CAP devant se prononcer sur le tableau d'avancement à Contrôleur Principal s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2008, ... après avoir changer les règles en cours de jeu !

Nouveauté 2008 : Les contrôleurs de 59 ans et plus sont prioritaires par rapport aux autres catégories :

- les contrôleurs proposés mais non nommés en 2007,
- les contrôleurs classés par échelon, puis cumul de notation, puis ancienneté.

Le tableau des ayants droit transmis par l'administration comportait donc, en outre, la liste des contrôleurs de 59 ans et plus.

Surprise en début de séance : la liste transmise aux élus n'est pas à jour. Il faut ajouter 1 année à l'âge des contrôleurs retenus !

D'où re-calcul: résultat ce sont 6 agents de + de 59 ans qui sont concernés .....(dont 3 sont déjà partis en retraite !)

Coup de chance pour le département : la liste ne change pas.....on imagine bien la situation si l'ordre avait changé ! Dans certains départements, la catégorie des « 59 ans et plus » représente 50% des ayants droit, d'où le bouleversement des listes et la soupe à la grimace pour celles et ceux qui étaient prêts à passer selon les critères antérieurs !

La direction doit aviser les futurs retraités qui pourraient bénéficier d'une "promotion" afin qu'ils prennent leurs dispositions pour reporter éventuellement leur départ.

Après calcul des ratios, 7 agents sont sûr d'être nommés, mais la direction va "tout mettre en œuvre" pour ouvrir la liste de promouvables à 8 .....voir 9 (c'est votre dernier mot... ?)

**Catégorie des 59 ans et plus, sont nominés :**

1- DELCLAUX Michel	2- COULOM Paule	3- PRIVAT François
--------------------	-----------------	--------------------

**Catégorie des retenus et non nommés en 2007 :**

4- LAYRAC Elisabeth
---------------------

**Les autres, sachant que les 2 dernières positions sont loin d'être assurées :**

5- AUTER Guy	6- GAYRAUD Jean-Paul	7- PRIVAT Christiane
8- DELMAS Brigitte	9- PANASSIE Françoise	

## Motion déposée par les élu(e)s CGT de l'Aveyron en CAP locales le 1<sup>er</sup> octobre 2008

La DGFIP a réuni le 22 septembre 2008 les organisations syndicales du personnel afin de leur présenter rétroactivement l'application d'une des mesures annoncées par le ministre dans le cadre du plan d'accompagnement social de la fusion DGI/DGCP.

La direction n'a pas jugé utile de soumettre au débat des organisations syndicales les modalités d'application des nouveaux critères d'établissement des tableaux d'avancement au grade de contrôleur principal, passant outre l'avis des élus en CAP centrale quant au procédé.

Pour la CGT, cette pratique qui consiste à mettre les syndicats devant le fait accompli est inacceptable et augure mal le dialogue social qui devra être mis en œuvre dans la nouvelle direction.

Les syndicats n'ont pu intervenir qu'à la marge sur ces nouvelles règles puisque la note de service est sortie le 12 septembre et le groupe de travail s'est tenu le 22.

Les organisations syndicales et notamment les élus locaux n'ont pas eu le temps d'analyser toutes les conséquences de ces modifications profondes des règles de déroulement de carrière des personnels concernés.

A ce titre, nous insistons sur le cas des agents proposés classés en 2007 mais non inscrits sur le tableau d'avancement 2007 ou des agents inscrits sur la liste complémentaire du tableau d'avancement 2007 mais non nommés faute d'emplois disponibles. Tous ces agents doivent être effectivement retenus et nommés en 2008.

Cette réforme appelle d'ors et déjà les remarques suivantes :

- Les agents de moins de 59 ans bénéficient peu ou pas du plan social d'accompagnement du ministre puisque celui-ci se concentre sur les 59 ans et +.

- les 30% d'agents de 59 ans (et +) promus ne dérouleront pas de carrière dans le grade et ne bénéficieront de l'augmentation en point d'indice qu'en une seule fois et parfois en quantité marginale (1 point ou 2 pour certains cas). Quant aux agents qui ont pris leur retraite au cours des derniers mois voire des dernières semaines et qui de fait sont exclus rétroactivement de ces mesures, ils apprécieront ce cadeau de départ !

- La variable d'ajustement qu'est l'âge rend le système illisible. Les contrôleurs ne peuvent pas avoir une vision claire de la date à laquelle ils pourront passer CP, cela dépendra de la situation démographique annuelle du département et de l'évolution réglementaire en la matière.

- Le grade de contrôleur principal est banalisé, car 1/6ème des promus statutaires (30% de la moitié des promotions pour le TA) ne dérouleront pas de carrière dans ce grade. Le concours est lui aussi dévalorisé car le TA représente cette année les 2/3 des promotions.

- L'administration change les règles quand ça l'arrange, mais ne modifie pas l'ordre des critères de classement demandé par l'ensemble des OS. Nous demandons un ordre de critère comparable à celui pratiqué à la filière fiscale avec l'ancienneté dans l'échelon avant la notation.

- Dans une même direction les deux filières connaissent une inégalité de traitement par l'âge : 59 ans dans la filière gestion publique et 60 ans dans la filière fiscale. Que se passera-t-il lors de l'harmonisation ? Il y aura alors forcément une nouvelle modification de la limite d'âge pour l'une des deux filières. Comment comprendre que dans une même direction, la DGFIP, la direction ait répété à plusieurs reprises qu'elle refusait de revenir sur des règles de gestion spécifiques aux deux filières avant la mise en place de règles communes, et que les premières nouvelles règles introduites soient différentes et présentent une inégalité de traitement ?

Face à cette situation dans laquelle les représentants du personnel découvrent quelques jours avant la CAP de nouvelles règles non négociables, les élus C.G.T. ont décidé de ne pas participer au vote sur l'examen des tableaux d'avancement au grade de contrôleur principal porté à l'ordre du jour de la C.A.P. locale. Ce vote ne met pas en cause la valeur professionnelle des personnels inscrits sur ces tableaux.

Elu(e)s CGT CAP catégorie B	
Brigitte DELMAS - TP Rodez Jean Louis FRIC - TG	Suppléants : Evelyne TEULIER - Decazeville Alain BAGAGE -Espalion